



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2025

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15

Date de la Convocation : 10 décembre 2025

Présents : 10

Votants : 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

*Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE,
Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET,*

Absents excusés : *Aurore DUTARTRE ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE, Audrey JOVER, Mylène LIGNAN ayant donné pouvoir à Cécile MARIOTTE,*

Absents : *Denis FENEON, Patrick MONIN*

Secrétaire de séance : *Véronique DUFETRE*

Etat civil :

Décès
Gisèle DANNAUD le 23 novembre

Naissance
Agathe BOURGEAT le 3 décembre

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Véronique DUFETRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 2 décembre 2025 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

1. Convention Compte Epargne Temps

Le Maire rappelle le fonctionnement du dispositif du Compte Epargne Temps à destination des agents municipaux.

Suite à la mutation de notre agent comptable cet été, nous avons reçu de la part de la collectivité d'accueil un projet de convention portant sur la reprise du Compte Epargne Temps. Après consultation du Centre de Gestion 71, le Maire indique que la signature de cette convention et une éventuelle prise en charge financière ne sont pas obligatoires. Quoi qu'il arrive les droits de l'agent sont maintenus, en conséquence, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande pour l'instant.

2. Appel à projet DETR-DSIL 2026 de la Préfecture

Lors du précédent conseil, il avait été évoqué de solliciter l'Appel à Projet 2026 du Département pour la restauration du lavoir Saint-Etienne et des piliers des halles. Après lecture attentive du règlement de l'Appel à Projet, notre projet ne remplit pas les conditions d'attributions.

En revanche, nous avons reçu dernièrement le règlement de la DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) où les conditions de la catégorie F "*Restauration du patrimoine rural et actions en faveur des espaces naturels et agricoles*" semblent être en accord avec notre projet.

Le Maire propose au conseil de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les halles constituent le cœur de vie du village avec la tenue du marché hebdomadaire et de très nombreuses animations tout au long de l'année. Ces halles datent du milieu du XIXe siècle et ses piliers se détériorent au fil des années. Une restauration de ceux-ci est donc nécessaire. Le lavoir Saint-Etienne est le plus ancien lavoir du village et le plus imposant dû à sa proximité avec le bourg. Il avait été totalement rénové au début des années 2000 mais des dégradations ont eu lieu récemment nécessitant la réfection de l'intérieur du lavoir.

Les devis des entreprises pour la réfection des piliers des halles et du lavoir Saint-Etienne sont donnés en pièces complémentaires. Des photos actuelles montrent la nécessité de mener ces travaux sur l'année 2026.

Les piliers des halles seront réhabilités en grande partie et remplacés sur les tronçons trop abimés. Le pignon des Halles sera refait.

Les pierres constituant la tablette de l'intérieur du lavoir Saint-Etienne seront remplacées par des pierres similaires.

L'objectif principal de ce projet est donc de maintenir le patrimoine local en bon état, s'agissant de deux lieux de vie emblématiques du village :

- avoir des halles sûres et accueillantes pour continuer à assurer leurs fonctions actuelles
- disposer d'un lavoir Saint-Etienne en bon état pour le plaisir des visiteurs / touristes / promeneurs.

Le « petit » patrimoine est une richesse du milieu rural et doit continuer à être conservé.

Coût global prévisionnel HT du projet : 27 640 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux	27 640.00 €			
Maîtrise d'œuvre	€			
Bureau de contrôle technique	€			
Bureau coordination SPS	€			
Autres dépenses (à préciser)	€			
COÛT TOTAL PROJET	27 640.00 €			
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	15/01/2026		13 820 €	50 %
Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
Sous-Total financements publics	13 820 €			%
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			13 820 €	50 %
Sous-Total autofinancement	13 820 €			%
TOTAL FINANCEMENTS	27 640 €			%

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de restauration des piliers des halles et du Lavoir Saint-Etienne et ARRÊTE les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

3. Point financier

- Ligne de Trésorerie

Le Maire, compte tenu de la situation de la trésorerie et dans l'attente des versements des subventions a sollicité une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros auprès de la Caisse d'épargne. Afin de sécuriser la trésorerie, le Maire sollicite la possibilité de souscrire une rallonge de cette ligne de trésorerie de 100 000 euros auprès de la même banque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à demander une ligne de trésorerie de 100 000 euros auprès d'une banque,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

- Ouvertures de crédits

Le Conseil municipal, vu l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, JO du 6 janvier 1988, décide d'autoriser, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2025 et l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

Le montant de l'autorisation communale sera, pour la section d'investissement, affectée comme suit :

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 36 600.00 € (146 420,96 € en crédits nouveaux au BP 2025).

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 75 000.00 € (300 000 € en crédits nouveaux au BP 2025).

Soit au total : 111 600.00 €

Arrivée de Guillaume COULON à 20h10.

4. Point sur le cimetière

Le nouveau projet de règlement intérieur du cimetière d'Azé et les tarifs correspondants sont présentés au conseil. Ces documents ont fait l'objet d'un très important travail du secrétariat en amont, en lien notamment avec l'Association des Maires de Saône-et-Loire, les élus d'Azé et les différents intervenants. Le projet de règlement avait également été transmis aux membres du conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion.

Après avoir relu et amendé ces documents, les membres du conseil municipal, à l'unanimité : ADOPTENT le règlement intérieur du cimetière d'Azé tel qu'annexé à la présente délibération ;

ADOPTENT les tarifs du cimetière tels qu'annexés à la présente délibération,

AUTORISENT le Maire à prendre et à signer les différentes décisions indispensables à leur mise en œuvre ;

DISENT que le règlement sera affiché à l'entrée du cimetière et communiqué à tous les intervenants (familles, entreprises spécialisées, services publics).

5. Point sur l'épicerie

La gérante de l'épicerie arrêtera son activité au 31 décembre 2025. Il est proposé au Conseil que le bail soit rompu avant son terme, soit au 31 décembre 2025 sans aucune pénalité, afin que l'épicierie ne soit pas mise en difficulté.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE que le bail soit rompu au 31 décembre 2025 sans pénalité.

6. Travaux en cours

- **Haies** : la période est favorable pour la taille des haies, les propriétaires sont tenus de procéder aux élagages nécessaires des haies bordant les voies et chemins publics. Cette tâche n'incombe pas à la commune.
- **Téléphonie** : il nous est régulièrement signalé des fils de téléphone au sol, des poteaux cassés... Le secrétariat retransmet ces incidents aux services d'Orange mais le Maire n'a pas autorité pour faire exécuter les travaux. Lors d'un signalement il convient d'indiquer le numéro du poteau qui est fixé sur celui-ci (plaque bleue ou verte). Il est possible d'effectuer le signalement directement au 0800 083 083.
- **Pont en dessous de l'église** : suite au passage de l'expert, le devis de réparation devrait être pris en totalité en charge par les assurances.
- **Pose du vitrail au-dessus du tympan de l'église** : le dernier et le plus grand vitrail a été mis en place le 8 décembre. Celui-ci fera par la suite l'objet d'un éclairage.
- **Travaux de mise en sécurité électrique dans la salle des fêtes et d'économie d'énergie** (pose de vannes thermostatiques) dans les locaux communaux.
- **Travaux réalisés par les agents :**
 - * Participation à la décoration de fin d'année du village par la coupe de branches de sapin et par la pause des décorations.
 - * Installation du mobilier urbain sur la Teppe Saint-Martin (corbeilles à déchets, tables et bancs), pose de bordures vers le terrain de boules, pose des arceaux pour vélos.
 - * Divers travaux d'entretien des bords de voirie.

7. Questions diverses

- **Ecole du RPI** : à l'appui des données communiquées par la DSDEN lors des rencontres territoriales "L'école de demain en Saône et Loire", le Maire rappelle les bons chiffres des effectifs scolaires de notre RPI, qui augmentent ces dernières années.
- **Espace boisé classé** : suite à une coupe effectuée dans une petite partie de l'espace boisé classé situé dans le secteur du Mont Pelé, un contact a été pris avec la DDT, en charge de l'instruction des demandes de coupes, qui a précisé avoir instruit les demandes, qui étaient conformes à la réglementation. Par contre s'agissant spécifiquement de la petite partie située en « Espace Boisé Classé », le Maire a écrit à deux reprises au propriétaire concerné pour lui demander d'une part de ne pas défricher cette partie de terrain, et d'autre part de ne rien y faire qui pourrait compromettre le retour des boisements. Le courrier rappelait aussi la nécessité de demander l'accord de la mairie avant de stocker des bois sur des terrains communaux.
- **Travaux de renaturation de la Mouge** : le Maire indique que les travaux d'effacement du seuil du camping et de mise en place des pompes solaires pour alimenter d'une part le lavoir de Rizerolles et d'autre part l'étang situé à proximité, dont le maître d'ouvrage est MBA, sont terminés. Le Maire ainsi qu'un de nos agents techniques ont assisté à la dernière réunion de levée de réserves, au cours de laquelle le fonctionnement du pompage solaire a été expliqué par l'entreprise qui l'a installé. En effet, il est rappelé que ce matériel devient, de fait, une propriété communale.
- **Energies** : le SYDESL nous a communiqué la nature des dernières opérations à réaliser en 2025 dans le cadre des différents contrats de fourniture d'électricité, dans le but de bénéficier des meilleurs tarifs possibles. Un bref point est fait sur ce dossier.

- **Circulation Rue Neuve** : suite à plusieurs remarques de parents d'élèves concernant les problèmes de stationnement Rue Neuve, une étude minutieuse des solutions possibles a été faite. En début d'année prochaine, des pictogrammes de piétons seront peints sur le trottoir pour renforcer la sécurité de ce lieu.

8. Tour de table

Daniel BOUCHARD :

- demande la possibilité d'effectuer quelques réparations à la salle des fêtes (néon, chauffage...). Souligne l'état de la salle des fêtes qui se dégrade. Réponse du Maire : les petits travaux seront effectués sans délai. L'état général de la salle des fêtes nécessite une réflexion globale.
- La croix en haut de la Rue Neuve a disparu. Réponse du Maire : elle a été cassée, les différents éléments sont stockés au hangar communal dans l'attente d'une remise en place.
- La commune est-elle entièrement couverte par la fibre ? Réponse de l'Adjoint : il reste une quinzaine de logement à fibrer.

Julien THIRIET :

- A noté avec satisfaction la pose des panneaux de signalisation chemin de Rondaille. Il souhaite que soit posé le panneau « sauf riverains » ce qui sera réalisé sans tarder.

Alexandra BONOT :

- Un nid de poule se forme « Route de Conflans ».

Véronique DUFETRE

- Les travaux d'eaux pluviales autour de la caserne des pompiers devraient commencer courant janvier.

9. Agenda

- vœux de la municipalité le vendredi 9 janvier à 19 heures

La séance est levée à 22h20.

La prochaine séance est fixée au mardi 20 janvier 2025 à 20 heures.
